

# Le Nord

ADMINISTRATION BUREAU D'ANNONCES  
15, rue d'Angleterre, 15 - LILLE - 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

CONDITIONS		PUBLICITE	
Par la poste, Un an	30 francs	Annuaire	La ligne 0,40
Six mois	18 francs	Reclames	0,75
Trois mois	10 francs	Chèques divers	0,90
Departements non-limitrophes et Etranger, part en sus	5 francs	Echecs locaux	1,00
		Gazette du Nord	0,50

Temps probable. — En France, le temps va rester généralement nuageux, doux dans le Nord-Ouest, frais dans l'Est et le Sud.

## AVIS

Nous rappelons que la « Gazette du Nord » ne paraît pas demain, jour de l'An, mais sera envoyée mardi matin, comme les autres jours, à tous nos abonnés et locataires.

## CHAMBRE DES DEPUTES

Fin de la séance du 30 décembre

L'ordre du jour appelle la discussion des articles 76 et 77, relatifs aux concessions des mines.  
M. AUGAGNEUR accepte la disjonction.  
M. VAILLANT. — Vous ne donnez pas de nouvelles concessions, avant la modification de la loi sur le régime des mines de 1810.  
M. AUGAGNEUR. — J'en donnerai (Exclamations. Bruit à l'extrême-gauche). De nouvelles concessions sont en instance, notamment dans la Haute-Loire. Je n'accepterai pas les concessions nouvelles, que lorsque j'aurai pu assurer la participation de l'Etat aux bénéfices (Exclamations diverses).  
M. THOMAS propose un amendement ainsi conçu : « Aucune concession nouvelle ne sera donnée, tant que ne seront pas déterminées par une loi, les relations entre les concessionnaires des mines et l'Etat ».  
LE PRESIDENT déclare que le Gouvernement définit la disjonction.  
M. THOMAS dit qu'il appartient à la Chambre de voter le plus tôt possible le règlement définitif des mines.  
On procède d'abord au vote sur la disjonction des articles 76 et 77, qui est prononcée à la majorité.  
Après un vote sur la disjonction de l'amendement Thomas.  
Après un vote sur l'adoption de l'article 76, qui est adopté par 388 voix contre 193.  
L'ensemble du budget est adopté par 482 voix contre 78.

## LE DOUZIEME PROVISoire

M. CHERON, rapporteur général, demande à la Chambre de voter le projet portant ouverture d'un 12<sup>e</sup> provisoire.  
Le projet est adopté par 461 voix contre 37.  
La Chambre adopte sans débat, un projet autorisant la Ville de Paris à contracter un emprunt.  
La séance est suspendue à 7 heures 05.

## LA CLOTURE

La séance est reprise à 7 heures 40.  
M. CAILLAUX lit le décret de clôture de l'année parlementaire.  
La séance est levée à 7 heures 15.

## SENAT

Revue de la fin de la séance du 30 décembre 1911  
La séance est reprise à 7 heures.  
LE MINISTRE DES FINANCES dépose le projet de budget.  
M. DELAHAYE. — Lorsque le Sénat a voté le projet de loi relatif à la loi de 1870, j'ai fait remarquer qu'on avait oublié les sous-officiers et les infirmiers. Mon idée a été reprise à la Chambre.  
LE PRESIDENT. — Vous ne pouvez pas voter des observations.  
M. DELAHAYE. — La Chambre a voté une proposition de loi complémentaire. Je demande si le Sénat peut la voter immédiatement.  
LE PRESIDENT. — Le Sénat n'a pas à se prononcer sur ce qui n'est pas une loi.  
LE SAINT-GERMAIN lit son rapport sur la loi portant ouverture d'un douzième provisoire.  
La discussion immédiate est ordonnée.  
M. RIOU proteste contre le dépôt tardif du budget.  
Le projet du douzième provisoire est adopté.  
On lit le décret de clôture.  
La séance est levée à 7 h. 35.

## SOUSCRIPTION pour le Monument du Nord à Lourdes

Non-Plage. — Anonyme	3
Batture. — Anonyme	3
Aboyde. — Anonyme	3
Pignone. — Anonyme	5
Bergues. — N. D. de Lourdes, protégée	30
Les Flandres. — Anonyme	30
St-Venant-Val-de-Val. — Anonyme	30
Sebourg. — Une enfant de Marie	1 50
Une mère de famille demande à N. D. de Lourdes une gracie et sa bénédiction pour toute sa famille	2
Alie. — Une mère de famille demande la guérison de son enfant	5
Anonyme. En reconnaissance d'une gracie obtenue	5
Anonyme	1
Banquette. — Témoignage de reconnaissance d'un enfant de Marie	2
Anonyme. Anonyme	2
Honneur et gloire à N. D. de Lourdes : Remerciements et demande de santé pour une famille	5
Bergues. — Souscriptions recueillies par Mlle Alice Choquet	10
Anonyme	1
Nie. — N. D. de Lourdes, protégez vos deux vaillantes petites et les précieux souscripteurs de 188	100 75
Banquette. — Premier versement	10
Les-Landes. — M. Lebrun-Briet	2
Lannoy. — Pour la guérison d'un malade	3
Banquette. — H. G.	1
Frais-Mérais. — M. Laspagnol-Lambert	50
Bain	50
Bergues. — M. Laspagnol-Lambert	50
— Une servante	5
— N. D. de Lourdes, protégez mes enfants et mes petits-enfants. F. L.	5

Les cartes de souscriptions populaires sont favorables par les paroissiens à qui elles permettent de donner leur offrande, sans avoir besoin d'écrire pour l'envoyer.  
Signalons aujourd'hui M. le Curé d'Illes qui a la bonne pensée de faire remplir les cartes par deux petites enfants de la paroisse. Les deux petites ont recueilli dans cette paroisse la somme de 196 fr. 75.  
Viduité époque des épreuves, c'est le bon moment pour obtenir des souscriptions; personne ne refusera de s'inscrire pour le MONUMENT DU NORD A LOURDES.

## Bilan DE fin d'année

L'année 1911 avec son cortège de tristesses morales et de ruines matérielles n'aura été, en somme, que la continuation de ses aînées.  
Les spoliations légales, les attentats judiciaires, les cambriolages officiels ont continué à nous être servis, en quelque sorte, comme le plat du jour — combien amer et répugnant !  
Dès le 5 janvier, par une sentence arbitraire et oppressive, la Cour d'appel de Paris condamnait, dans la personne du cardinal-archevêque de Reims, la liberté religieuse.  
On a continué à fermer des écoles, à jeter à la rue de saintes filles de Dieu dont le seul crime consistait à se montrer la douce providence des pauvres et des blessés de la vie.  
On continue à mettre le grappin sur le bien sacré des morts, et les décrets d'attribution du patrimoine des Fabriques, mis jusqu'ici sous séquestre, se succèdent sans interruption au « Journal Officiel ».  
Quantité d'églises se sont écroulées déjà ou menacent ruine, et pour les réparer, nos maîtres font la sourde oreille.  
Oui, la passion anticléricale est bien toujours le grand cheval de bataille de nos gouvernants; hier le ministre de la Guerre interdisait aux soldats l'achat des cercles catholiques et des patronages libres, aujourd'hui celui de l'Instruction publique veut imposer les manuels condamnés dans toutes les écoles, en attendant d'imposer à tous les Français et à toutes les Françaises de 13 à 20 ans, la postérité obligatoire.

Et puis à quelles dures épreuves notre patriotisme a été soumis ! Le 20 septembre, le cuirassé « Gloire » voyait 9 de ses hommes tués et 5 blessés dans un accident de tir ; le 25 septembre, à Toulon, encore la « Liberté » sautait et coulait engloutissant plus de 200 victimes !  
L'aviation toujours meurtrière a ajouté à son martyrologe des pages nombreuses.  
Durant quatre longs mois, la menace de guerre, comme une épée de Damoclès, a été suspendue sur nos têtes ; la guerre, nous l'avons évitée, mais à quel prix ! peut-être même n'est-elle qu'évitée.  
L'accord franco-allemand sur l'une des grandes hontes de notre histoire ; jamais on eut osé en proposer de semblable dans le passé ; jamais nos gouvernements modernes, si antipatriotes qu'ils aient été, n'avaient encore osé un signe de pareil.  
Pour conclure cette paix « Bottauss et Malaisie », on a saboté — puisque c'est l'expression du jour — le sud de notre bel empire africain ; on a livré, en pleine paix, un territoire que nos soldats avaient marqué de leur sang comme « terre française ; on a rendu l'œuvre de Brazza ; on a démanté cette parole admirable qu'il prononçait avant de mourir : « Je veux que l'on m'enterre ici, pour que les Allemands n'osent jamais concevoir l'idée de s'emparer du territoire où se dressera ma tombe ».

C'est une humiliation sans précédent : il est donc désormais démontré qu'il suffit, non pas de tirer le canon, mais simplement d'emboîser un navire au bon endroit, pour nous effrayer et obtenir des concessions de territoires que rien ne justifie.  
N'est-ce pas l'excitation contre nous, de toutes les audaces, de toutes les convulsions, de toutes les attaques les plus effrontées ?  
C'est le traité de la peur ou de la trahison. — Voilà où nous conduit le travail de sapes et de mines entreprises contre toutes les forces vives de la nation.  
D'ailleurs tout tourne à l'anarchie : partout les fonctionnaires, instituteurs en tête, s'agitent et se coalisent pour se dresser contre l'Etat.  
Obbligés de s'appuyer sur les plus éléments de désorganisation nationale, la secte gouvernementale est forcée de faire leur jeu et de céder à leurs injonctions ; c'est ainsi qu'elle achève de tout ébranler dans une société minée à fond par la Révolution.

## ÉCHOS

**NOMINATIONS BUDGÉTAIRES**  
M. Vershave, vicair à Mouvaux-Saint-François, est transféré à Donkerque-St-Josse.  
M. Rauvauge, vicair à Lallaing, est transféré à Mouvaux-Saint-François.  
M. Brulant, vicair à Bonelles, est transféré à Valenciennes-Notre-Dame du Sacré-Cœur.

**NOUVELLES MILITAIRES**  
Promotions et nominations. — RÉSERVE  
— Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre de réserve, aux grades ci-après :  
INFANTERIE. — Au grade de Lieutenant : à Lille, MM. Oudin et Dandy ; à Valenciennes, MM. Lefebvre ; à Arras, MM. Cornu-Gebelin, Roux et Watelain ; à Armentières, MM. Bloquel et Robas ; à Béthune, MM. Choquet, Maurice, Long, Bien et Permentier ; à Saint-Omer, M. Ravaine ; à Dunkerque, MM. Laurent, Ria, Gasquet et Dutoit.  
Au grade de sous-lieutenant : à Cambrai, MM. Puzin et Werbaix ; à Arras, M. Vitran ; à Béthune, M. Colombani de Niole ; à Saint-Omer, MM. Bertrand, Retail et Deloivre ; à Dunkerque, M. Polard.

CAVALERIE. — Au grade de sous-lieutenant à la 1<sup>re</sup> région (services éventuels des remontes) : à Valenciennes, M. Buisson.

ARTILLERIE. — Au grade de lieutenant, au 41<sup>e</sup> : MM. Seyet, en résidence à Roubaix ; Marchal, Dépinoy, Jauha, Hayndrick, Juillienne, sous-lieutenants du 41<sup>e</sup> ; Gohu et Alvergnat, sous-lieutenants du 27<sup>e</sup>.  
Au grade de sous-lieutenant : M. Légar, du 27<sup>e</sup> au 41<sup>e</sup>.

TRAIN DES ÉQUIPAGES. — Au grade de lieutenant : MM. Poulain et Bouillier, sous-lieutenants du 1<sup>er</sup> escadron.  
Au grade de sous-lieutenant : M. Laroche, sous-officier du 1<sup>er</sup> escadron, au 6<sup>e</sup>.

TERRITORIALE. — ARTILLERIE.  
M. le sous-ingénieur des mines de 1<sup>re</sup> classe Mathieu, capitaine au groupement territorial du 1<sup>er</sup> régiment à pied, à Maubeuge, est nommé au grade d'officier d'administration principal à l'atelier de construction de Douai.

**Tableau d'avancement.** — Sont inscrits pour le grade de colonel les Lieutenants-colonels Dodet, du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie (7) ; Nourissou, de l'état-major du 7<sup>e</sup> corps (29) ; Bernard, du 110<sup>e</sup> (30).  
Lieutenant-colonel, le chef de bataillon Tani, du 8<sup>e</sup> (30).  
Chefs de bataillon, les capitaines Yarnaud, du 8<sup>e</sup> (29) ; Beaussain, du 8<sup>e</sup> (41) ; Bigot, du 10<sup>e</sup> chasseurs à pied (32) ; Foullet-Desbarreaux, du 145<sup>e</sup> régiment d'infanterie (63) ; David-Marquet, du 3<sup>e</sup> (123).

**Capitaines, les Lieutenants Brunt, du 8<sup>e</sup> (1) ; Corda, du 8<sup>e</sup> (5) ; Renard, du 145<sup>e</sup> (21) ; Gervelle, du 3<sup>e</sup> (45) ; Lechauffe, du 10<sup>e</sup> chasseurs à pied (40) ; Guiseulin, du 110<sup>e</sup> (73) ; de Roubaix de Beurieux, du 3<sup>e</sup> (85).**

**Pour le grade de sous-lieutenants, les adjudants Pétain, du 3<sup>e</sup> (5) ; Hanon, du 10<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied (14) ; Debril, du 110<sup>e</sup> (15) ; Wambecq, du 8<sup>e</sup> (39).**

## LE TRAVAIL DES FEMMES ET DES ENFANTS

L'« Officiel » de vendredi publie un décret modifiant celui du 15 juillet 1893 sur les tolérances et exceptions prévues par la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des femmes et des enfants.  
L'« Officiel » de vendredi publie un décret modifiant celui du 15 juillet 1893 sur les tolérances et exceptions prévues par la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des femmes et des enfants.

## LA PERMUTATION DE LA CHASSE EN BELGIQUE

Le « Moniteur » de samedi publie l'avis ci-dessous :  
La clôture de la chasse est fixée comme suit :  
Après le 31 décembre 1911, pour la chasse au chien courant et pour toute autre chasse au bois ou en plaine, à tous gibiers quelconques, sauf les exceptions suivantes :  
1) La chasse, dans les bois et forêts, aux cerfs, biches, daims, daines et chevreuils mâles, sont en battues avec ou sans chiens d'attaque soit de toute autre manière, à l'exclusion de la chasse au chien courant, et la chasse à tir au coq faisan, en battues ou à l'aide du chien d'arrêt, dans les bois ainsi que dans les dunes, et celle au moyen de bourses et de fusils, peuvent se pratiquer toute l'année. A défaut d'autorisation spéciale, les chiens dits « roquets » ne pourront être employés pour ce genre de chasse, depuis le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'à l'ouverture de la chasse au chien courant, que s'ils sont tenus en laisse. Les points épaveux de chasse, cockers et autres, sont assimilés aux chiens d'arrêt ;  
2) La chasse au gibier d'eau, sur les bords de la mer, dans les marais, ainsi que sur les fleuves et les rivières, reste ouverte jusqu'au 30 avril prochain inclusivement, sauf en ce qui concerne l'espèce dite « canard col vert », dont la chasse sera fermée après le 15 mars ;  
3) La chasse à courre avec, moult et sans armes, à feu ou sans permis, après le 15 avril 1912, excepté pour les cantonnements forestiers de Vieuxlambert, de Bree et de Haneel, où elle est autorisée jusqu'au 30 d'octobre inclus ;  
En temps de neige, il est défendu de chasser en plaine, quelle que soit la quantité de neige qui recouvre la terre ; la chasse reste autorisée dans les bois, ainsi qu'au gibier d'eau, sur les bords de la mer, dans les marais, sur les fleuves et les rivières.

Aux termes de l'article 10 de la loi du 23 février 1882, après le troisième jour qui suit la date de la fermeture de la chasse à un gibier, il est défendu d'exposer, dans les rues, places, marchés, foires, salons, etc., des coquelets, de transporter, de déposer ou de garder, dans les rues, places, marchés, foires, salons, etc., des coquelets, de transporter, de déposer ou de garder, dans les rues, places, marchés, foires, salons, etc., des coquelets.

## Gazette du Nord

On annonce la mort :  
M. A. ROUBAIX, de M. Ferdinand Bulteau, courrier en lignes chevalier de St-Grégoire-le-Grand décoré, âgé de 85 ans, après une courte maladie.  
Le défunt faisait partie de la commission administrative du Conservatoire de musique de Roubaix.  
Les funérailles auront lieu mardi matin, en l'église Saint-Martin.

M. A. STEENBEQUE, de M. Albert Deblonde, brasseur, ancien président du conseil de fabrique, ancien maire de Steenbeque, décédé le 29 décembre, à l'âge de 69 ans. Le défunt était le frère de M. Deblonde, curé de Killeme.  
Les funérailles auront lieu mercredi 3 janvier, à 10 heures 1/2, en l'église de Steenbeque.

M. A. OUTTERSTRENE, de Mme Julie Newjear, veuve de M. Louis Desnoy, décédée jeudi à l'âge de 91 ans.  
Les funérailles auront lieu demain, 1<sup>er</sup> janvier, à neuf heures et demie.

M. A. AMPLIER (Pas-de-Calais), de Mme Walter-Delvaux, belle-fille de M. Gustave Walton, receveur principal des contributions indirectes au bureau de Valenciennes, décédé le 27 décembre, à l'âge de 30 ans.  
Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos cordiales condoléances.  
Jéss, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarts).

## CHAMPAGNE DELBECK & C<sup>o</sup>

REIMS

## ÉCHOS

**NOMINATIONS BUDGÉTAIRES**  
M. Vershave, vicair à Mouvaux-Saint-François, est transféré à Donkerque-St-Josse.  
M. Rauvauge, vicair à Lallaing, est transféré à Mouvaux-Saint-François.  
M. Brulant, vicair à Bonelles, est transféré à Valenciennes-Notre-Dame du Sacré-Cœur.

**NOUVELLES MILITAIRES**  
Promotions et nominations. — RÉSERVE  
— Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre de réserve, aux grades ci-après :  
INFANTERIE. — Au grade de Lieutenant : à Lille, MM. Oudin et Dandy ; à Valenciennes, MM. Lefebvre ; à Arras, MM. Cornu-Gebelin, Roux et Watelain ; à Armentières, MM. Bloquel et Robas ; à Béthune, MM. Choquet, Maurice, Long, Bien et Permentier ; à Saint-Omer, M. Ravaine ; à Dunkerque, MM. Laurent, Ria, Gasquet et Dutoit.  
Au grade de sous-lieutenant : à Cambrai, MM. Puzin et Werbaix ; à Arras, M. Vitran ; à Béthune, M. Colombani de Niole ; à Saint-Omer, MM. Bertrand, Retail et Deloivre ; à Dunkerque, M. Polard.

CAVALERIE. — Au grade de sous-lieutenant à la 1<sup>re</sup> région (services éventuels des remontes) : à Valenciennes, M. Buisson.

ARTILLERIE. — Au grade de lieutenant, au 41<sup>e</sup> : MM. Seyet, en résidence à Roubaix ; Marchal, Dépinoy, Jauha, Hayndrick, Juillienne, sous-lieutenants du 41<sup>e</sup> ; Gohu et Alvergnat, sous-lieutenants du 27<sup>e</sup>.  
Au grade de sous-lieutenant : M. Légar, du 27<sup>e</sup> au 41<sup>e</sup>.

TRAIN DES ÉQUIPAGES. — Au grade de lieutenant : MM. Poulain et Bouillier, sous-lieutenants du 1<sup>er</sup> escadron.  
Au grade de sous-lieutenant : M. Laroche, sous-officier du 1<sup>er</sup> escadron, au 6<sup>e</sup>.

## TERRITORIALE. — ARTILLERIE.

M. le sous-ingénieur des mines de 1<sup>re</sup> classe Mathieu, capitaine au groupement territorial du 1<sup>er</sup> régiment à pied, à Maubeuge, est nommé au grade d'officier d'administration principal à l'atelier de construction de Douai.

**Tableau d'avancement.** — Sont inscrits pour le grade de colonel les Lieutenants-colonels Dodet, du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie (7) ; Nourissou, de l'état-major du 7<sup>e</sup> corps (29) ; Bernard, du 110<sup>e</sup> (30).  
Lieutenant-colonel, le chef de bataillon Tani, du 8<sup>e</sup> (30).  
Chefs de bataillon, les capitaines Yarnaud, du 8<sup>e</sup> (29) ; Beaussain, du 8<sup>e</sup> (41) ; Bigot, du 10<sup>e</sup> chasseurs à pied (32) ; Foullet-Desbarreaux, du 145<sup>e</sup> régiment d'infanterie (63) ; David-Marquet, du 3<sup>e</sup> (123).

## LA PERMUTATION DE LA CHASSE EN BELGIQUE

Le « Moniteur » de samedi publie l'avis ci-dessous :  
La clôture de la chasse est fixée comme suit :  
Après le 31 décembre 1911, pour la chasse au chien courant et pour toute autre chasse au bois ou en plaine, à tous gibiers quelconques, sauf les exceptions suivantes :  
1) La chasse, dans les bois et forêts, aux cerfs, biches, daims, daines et chevreuils mâles, sont en battues avec ou sans chiens d'attaque soit de toute autre manière, à l'exclusion de la chasse au chien courant, et la chasse à tir au coq faisan, en battues ou à l'aide du chien d'arrêt, dans les bois ainsi que dans les dunes, et celle au moyen de bourses et de fusils, peuvent se pratiquer toute l'année. A défaut d'autorisation spéciale, les chiens dits « roquets » ne pourront être employés pour ce genre de chasse, depuis le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'à l'ouverture de la chasse au chien courant, que s'ils sont tenus en laisse. Les points épaveux de chasse, cockers et autres, sont assimilés aux chiens d'arrêt ;  
2) La chasse au gibier d'eau, sur les bords de la mer, dans les marais, ainsi que sur les fleuves et les rivières, reste ouverte jusqu'au 30 avril prochain inclusivement, sauf en ce qui concerne l'espèce dite « canard col vert », dont la chasse sera fermée après le 15 mars ;  
3) La chasse à courre avec, moult et sans armes, à feu ou sans permis, après le 15 avril 1912, excepté pour les cantonnements forestiers de Vieuxlambert, de Bree et de Haneel, où elle est autorisée jusqu'au 30 d'octobre inclus ;  
En temps de neige, il est défendu de chasser en plaine, quelle que soit la quantité de neige qui recouvre la terre ; la chasse reste autorisée dans les bois, ainsi qu'au gibier d'eau, sur les bords de la mer, dans les marais, sur les fleuves et les rivières.

Aux termes de l'article 10 de la loi du 23 février 1882, après le troisième jour qui suit la date de la fermeture de la chasse à un gibier, il est défendu d'exposer, dans les rues, places, marchés, foires, salons, etc., des coquelets, de transporter, de déposer ou de garder, dans les rues, places, marchés, foires, salons, etc., des coquelets, de transporter, de déposer ou de garder, dans les rues, places, marchés, foires, salons, etc., des coquelets.

## FUNÉRAILLES de M. le docteur Fichaux

Nous avons dit hier qu'elle fut une importante manifestation de foi religieuse, de solidarité professionnelle et de reconnaissance sympathique.  
Sur la tombe ces divers sentiments furent tour à tour exprimés par M. Emile Barrois, au nom des anciens élèves du collège, M. Pontoise, au nom des Sauveteurs du Nord, M. le docteur Playoust, au nom des médecins de Tourcoing et M. le docteur Nequet, au nom de l'Association des Médecins de Tourcoing.  
De la touchante allocution de M. Emile Barrois, retenons les paroles suivantes où se trouvent esquissées les phases de cette belle existence :

« Je viens au nom de ce Collège qui a tant aimé, au nom de cette Association des Anciens, dont il était l'un des principaux fondateurs, donner à sa mémoire et témoignage public de sincères et affectueux remerciements.  
Le docteur Fichaux, homme de foi profonde et active, aimait à redire que c'était en suivant les leçons de ses maîtres qu'il avait trouvé la voie de sa vie, celle de la science et de la charité. Il fut un fidèle modèle dont les travaux furent bien des fois les honneurs du Livre d'Or.  
Étudiant, il aimait à revoir ses anciens professeurs, et leur disait avec une confiance et un dévouement que le Docteur, il fut tout naturellement attiré vers Tourcoing pour y passer encore la plus grande partie de sa vie.  
Après avoir été nommé à donner ses soins aux enfants de ses anciens condisciples et à un bonjour pour lui de donner le médecin du Collège.  
M. le docteur Fichaux, qui avait été le Docteur, il fut tout naturellement attiré vers Tourcoing pour y passer encore la plus grande partie de sa vie.  
Après avoir été nommé à donner ses soins aux enfants de ses anciens condisciples et à un bonjour pour lui de donner le médecin du Collège.  
M. le docteur Fichaux, qui avait été le Docteur, il fut tout naturellement attiré vers Tourcoing pour y passer encore la plus grande partie de sa vie.  
Après avoir été nommé à donner ses soins aux enfants de ses anciens condisciples et à un bonjour pour lui de donner le médecin du Collège.

« M. le docteur Nequet vint à son tour rappeler la vie laborieuse et dévouée du confrère disparu. Après avoir noté les étapes et les distinctions de sa longue carrière,  
Le docteur Fichaux, dit-il, était entré, dans notre Association, peu de temps après son installation à Tourcoing. A cette époque, nous étions fondés en 1882, et nous étions peu nombreux, il n'avait compris toute l'importance et prévu les services qu'elle pourrait rendre au corps médical. Il se montra, pour elle, animé du plus grand zèle et, comme il était estimé de tous ses collègues, il fut bientôt nommé délégué. Il conserva ce titre jusqu'en 1899, année où il fut élu vice-président par l'assemblée générale tenue à Douai. C'était là un honneur très mérité, et qui était très apprécié de tous ses collègues. Il fut, de reste, réélu en 1901, en 1906 et, tout dernièrement, en novembre 1911.  
A la fin de 1909, le Docteur Fichaux se déclara à l'assemblée générale, qu'il avait résolu de quitter définitivement, et qu'il était parti à Blainville, où il continuait, néanmoins, à s'occuper de notre œuvre. Il assistait à toutes les réunions de la Commission administrative et aux assemblées générales.  
Nous renouvelons à Mme Fichaux et à toute sa famille l'expression de nos chrétiennes condoléances et recommandons encore aux prières de nos confrères l'âme du regretté défunt.

« M. le docteur Nequet vint à son tour rappeler la vie laborieuse et dévouée du confrère disparu. Après avoir noté les étapes et les distinctions de sa longue carrière,  
Le docteur Fichaux, dit-il, était entré, dans notre Association, peu de temps après son installation à Tourcoing. A cette époque, nous étions fondés en 1882, et nous étions peu nombreux, il n'avait compris toute l'importance et prévu les services qu'elle pourrait rendre au corps médical. Il se montra, pour elle, animé du plus grand zèle et, comme il était estimé de tous ses collègues, il fut bientôt nommé délégué. Il conserva ce titre jusqu'en 1899, année où il fut élu vice-président par l'assemblée générale tenue à Douai. C'était là un honneur très mérité, et qui était très apprécié de tous ses collègues. Il fut, de reste, réélu en 1901, en 1906 et, tout dernièrement, en novembre 1911.  
A la fin de 1909, le Docteur Fichaux se déclara à l'assemblée générale, qu'il avait résolu de quitter définitivement, et qu'il était parti à Blainville, où il continuait, néanmoins, à s'occuper de notre œuvre. Il assistait à toutes les réunions de la Commission administrative et aux assemblées générales.  
Nous renouvelons à Mme Fichaux et à toute sa famille l'expression de nos chrétiennes condoléances et recommandons encore aux prières de nos confrères l'âme du regretté défunt.

## LES INONDATIONS

Le service de la navigation n'a reçu samedi aucun télégramme. Il faut se conclure que les eaux baissent et que, si le recouvrement n'est pas redevenu normale, elle tend beaucoup à s'améliorer.

## Un mineur meurt enseveli A BRUAY-SUR-LESBOIS

Le mineur Emile Podelvin, 52 ans, de Bruay-sur-Ecaillon, a été pris dans un éboulement de charbon, à 10 heures du matin. Attiré par les cris des désemparés du malheureux ses camarades vinrent à son secours. Mais l'homme de terre et de pierre ne le reconnut désemparé que l'infortuné Podelvin ne put être dégagé que vers 3 heures de l'après-midi. Il avait cessé de vivre.

## La RÉPRESSION de la FRAUDE

Il y a quelques jours des douaniers de Roubaix étaient informés d'un habitant de la rue Franklin se livrant à la fraude du tabac blanc.  
Dans la soirée de vendredi, M. Pontoise, capitaine, accompagné du brigadier Trigot, des préposés Clément et Valentigney, et de deux employés des contributions indirectes se rendant au n° 129 bis de la rue de la République, à Roubaix, ils furent surpris par le fraudeur qui se trouvait en train de brûler du tabac blanc.  
C'est-ci fut, ses grands dieux qu'il n'était point fraudeur. Les agents du fisc s'adressèrent à ses protestations et se livrèrent à une minutieuse visite de l'habitation.  
Leurs recherches ne devaient point demeurer infructueuses. Ils découvrirent caché sous le lit un sac contenant 30 kilogrammes de tabac de Moravie de provenance belge et 5 kilos de tabac en poudre.  
Le tout fut saisi et un procès a été rédigé à la charge d'Alfred Boyard.

## LA BROQUETTE TRUQUEE

Peu après, le brigadier Trigot et le préposé Clément se trouvant rue de Lannoy, à hauteur du Pont-Rouge, lorsqu'ils rencontrèrent un jeune homme d'une vingtaine d'années qui poussait devant lui une broquette paraissant chargée de mortier.  
L'heure tardive et le mode de transport parurent suspects aux deux douaniers qui firent stopper la manœuvre de maçon. Ils lui demandèrent ce que contenait sa broquette :  
— Mais du mortier, répondit-il.  
— C'est ce que nous allons voir, répliquèrent les deux préposés.  
Et ils fouillèrent la broquette. Ils avaient été inspirés. Sous le mortier, ils ne tardèrent pas à découvrir du tabac de Moravie. Il y en avait la quarantaine-huit kilos.  
Le manœuvre fut arrêté. Il a déclaré se nommer Joseph Verelle, 20 ans, originaire

## CHATELAIN (Loire-Inférieure). Il a été écroué à Lille.

Ces deux prises font la plus grande honneur à nos douaniers.

## L'AVIATION A LA BRAYELLE

BRÉGI  
CONCOURS POUR LE PRIX DE DURÉE  
Le sapeur-aviateur Brégi, détaché au centre d'aviation militaire de Douai, avait commencé samedi une randonnée au-dessus de la Brayelle et des communes environnantes, sur son biplan Bréguet, d'une force de 70 H.P. L'excellent pilote voulait approprier le prix de durée de l'« Aéro-Club » de France qui décernait actuellement l'Aviation Gobet avec la distance de 740 kilomètres.  
Brégi prit le départ à 7 h. 45 du matin. Il emportait une provision d'essence et d'huile lui permettant un vol de dix heures environ.  
Le vent et la pluie vinrent malheureusement contrarier cette courageuse tentative et, à 10 heures 50, Brégi se voyait forcé d'atterrir, après avoir couvert deux cent quatre-vingt kilomètres.

## Chute d'un officier aviateur

Vendredi, alors que le capitaine Dubois, du 41<sup>e</sup> d'artillerie, détaché au centre d'aviation de la Brayelle avait sur son biplan à une vingtaine de mètres de hauteur, pour une cause encore non déterminée, l'appareil vint brusquement s'abîmer sur le sol.  
On s'empressa auprès du malheureux officier qui gisait au milieu des débris de son appareil. Par bonheur, le capitaine Dubois ne portait que des contusions superficielles. Il a été néanmoins conduit à l'hôpital militaire de Douai.

## UNE Usine incendiée A HALLUIN

1.300.000 francs de dégâts  
500 ouvriers en chômage  
Comme nous l'avons annoncé, un incendie d'une violence extrême s'est déclaré vendredi vers 6 heures 1/2 du soir, dans la fabrique de M. Bierné-Van Oye, rue de la Leya.  
L'établissement comprend un vaste rez-de-chaussée surmonté de deux étages, et couvre une superficie d'environ 5.600 mètres carrés.  
Il comprend une vannerie et un tissage de fillets occupant 500 ouvriers.

## L'ALARME

Des passants apercevant des flammes au premier étage avertirent le directeur de l'usine, M. Tarbave. Plusieurs employés occupés encore dans les bureaux organisèrent les premiers secours, pendant que l'on informait les pompiers d'Halluin, qui arrivèrent rapidement sur les lieux. Malheureusement les pompes ne purent être alimentées que difficilement.  
Pendant ce temps le feu prenait de grandes proportions et trouvait un aliment facile, dans les matières inflammables utilisées pour la fabrication de la vannerie.  
Bientôt l'usine ne formait plus qu'une immense brasier.  
Pour éviter une catastrophe, M. Doerry, beau-père de M. Tarbave, déclara que l'usine et son matériel et se rendit à la salle des machines où il lâcha la vapeur. Il enleva également le charbon qui se trouvait à proximité du générateur.

## LES SECOURS

Comme le feu menaçait l'usine voisine et que les efforts des pompiers d'Halluin étaient insuffisants, on manda des secours dans les communes voisines. Bientôt arrivèrent les pompiers de Menin, Roncq, ainsi que les pompiers de Tourcoing, avec leur pompe à vapeur.  
Pendant que l'on protégeait les maisons environnantes, le feu continuait ses ravages. Les murs, les charpentes s'écroulèrent après fracturer les cheminées qui s'élevaient à plusieurs centaines de mètres de hauteur, étaient visibles à une grande distance.

## LES DÉGÂTS